

MONSIEUR LE MAIRE

Communication : présentation du rapport d'activités 2011 du Conseil Economique et Social de la ville de Bordeaux (CODES) par Monsieur Jacques Valade

Le **maire** prend la parole à la fin de l'exposé pour demander si les membres du conseil ont des questions à poser à Jacques Valade.

Pierre Hurmic regrette que le document n'ait pas été transmis aux conseillers municipaux (la communication a été distribuée en début de séance du conseil). Cela aurait permis de pouvoir poser des questions et débattre.

Trois questions à Mr Valade tout de même :

1. Le CODES réfléchit-il sur une gouvernance intégrée au niveau de la métropole (dans l'ambition d'une métropole européenne dont il vient de parler) ?

Jacques Valade : Dès l'instant qu'on tend vers une métropole à 1 million d'habitants, il faut renforcer la capacité de la métropole à faire les choses. La gouvernance actuelle demande trop de temps et de difficultés pour mettre en place des actions. La réflexion porte sur une gouvernance qui soit plus efficace, à horizon 2030.

Il ne s'agit pas de faire un fonctionnement moins démocratique, au contraire.

2. Le livre blanc de la culture actuellement en gestation au CODES, porte-t-il une réflexion sur la culture à l'échelle de l'agglomération?

(Question restée sans réponse)

3. Y a-t-il une réflexion commune avec le conseil de développement durable (C2D) de la CUB (les deux instances ayant vocation à réfléchir à long terme) ?

Jacques Valade : La présidente du C2D et d'autres membres du C2D sont membres du CODES.

Faire délibérer des membres d'une assemblée sur des textes préparés par les services n'est pas une bonne méthode. Au sein du CODES, on demande aux membres de participer à la rédaction des textes.

Le CODES est ouvert, on peut y auditionner des acteurs sur tous les sujets. Ce n'est pas une instance politique, c'est une instance qui mène un travail prospectif.

Quant au regret de ne pas avoir eu les documents en avance, Jacques Valade indique que le rapport d'activités a pas été imprimé très récemment, parce que les imprimeurs sont bénévoles d'une part, et parce qu'il y a des échanges au sein du CODES d'autre part, tout cela prend du temps.

Débat sur le projet métropolitain de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Intervention de **Pierre Hurmic** :

Deux remarques :

1. Sur les objectifs :

Ils sont tellement vagues et consensuels qu'on ne peut qu'être d'accord (déclinaison autour d'une métropole solidaire, stimulante, sobre, sensible et singulière). On partage donc les objectifs.

Mais au niveau de la mise en oeuvre, on s'affranchit assez rapidement des objectifs fixés.

Par exemple, le projet métropolitain vise une rationalisation de l'espace, donne une prime aux espaces naturels, en vue de répondre à la raréfaction des ressources naturelles.

Or quand la CUB s'apprête à brader 13ha d'espace naturel pour y construire un grand stade, ces objectifs sont mis de côté.

Dès lors, à quoi sert-il d'afficher des principes aussi consensuels et généreux ?

2. Sur les déficiences, plus précisément les défis non relevés :

Le document parle d'identité métropolitaine, de destin commun. Or, on a oublié de développer la question du vivre ensemble, du sentiment d'appartenance. Cela ne doit pas se faire au détriment des identités communales, mais au-delà des identités communales pour aller vers une identité métropolitaine.

Le document met en avant uniquement des préoccupations démographiques : augmenter le poids démographique pour pouvoir prendre une place dans le concert des métropoles européennes.

Si on veut que la métropole émerge et ait une place dans le coeur des métropolitains, on ne devrait pas oublier deux types moyens forts pour y parvenir :

- une gouvernance démocratique de la métropole : la France a un retard inouï par rapport aux autres agglomérations européennes : la réforme territoriale notamment passe à côté du vote au suffrage universel des élus communautaires.
- une politique culturelle métropolitaine : actuellement, il n'y a pas d'émergence d'une culture commune. La prégnance des appartenances communales condamne l'identité communautaire. Séance après séance, on s'éloigne de cet objectif.

2011/488 Fonds d'Intervention Local 2011. Affectation de subventions.

>>EELV, PS, PC abstention

2011/489 Participations aux événements créés à l'occasion de l'année de l'Outre mer

Patrick Papadato exprime la satisfaction du groupe sur ces projets, qui vont dans le sens des orientations que les écologistes défendent (co développement).

Seul bémol : la faiblesse des fonds mobilisés.

2011/483 Aide d'urgence aux populations touchées par la crise humanitaire dans la corne de l'Afrique (Somalie, Ethiopie, Kenya). Autorisation. Décision.

La France va verser 30 millions d'euros en aide d'urgence.

La ville de Bordeaux, tout comme la CUB, va verser une aide exceptionnelle de 50 000€ à Action contre la faim.

Intervention de **Pierre Hurmic** :

On ne peut que soutenir cette aide. On se félicite du choix de cette ONG car Action contre la faim est une ONG très présente et efficace sur le terrain.

| |
|---|
| DELEGATION DE Monsieur Hugues MARTIN |
|---|

2011/487 Bail emphytéotique avec la Communauté Urbaine de Bordeaux pour la réalisation du nouveau stade. Décision. Autorisation.

Intervention de **Pierre Hurmic** :

Le groupe va évidemment voter contre et en donner les raisons.

C'est une perte pour la CUB que de donner un bien communautaire, classé ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique), dans des conditions très avantageuses pour l'exploitant du futur stade.

L'ARENA, tout comme le grand stade, ce sont des projets d'avant crise.

(NDLR : Fabien Robert a parlé quelques minutes auparavant des difficultés de l'Arena à boucler son plan de financement, avec 30000m² de surfaces commerciales qui peinent à se remplir.)

30 000m² de surfaces commerciales c'est délirant, d'autant qu'en temps de crise, les habitudes de consommation vont changer. D'ailleurs, le groupe EELV à la CUB a unanimement voté contre le projet d'Arena, en déplorant notamment le fait que la construction d'une grande salle de spectacles n'ait pas été précédée d'une réflexion commune sur des équipements culturels communautaires.

C'est la même logique qui est à l'œuvre pour le grand stade : on s'est lancé dans ce projet sans avoir de réflexion sur ce que seraient nos besoins dans les années à venir.

Un exemple : le match récent entre les Girondins et Lille (champion de France) a réuni 18000 spectateurs : A Chaban (34 000 places), ça faisait désert, alors dans une enceinte de 43 000 places, qu'est-ce que cela va donner ?

Quels critères ont été utilisés pour choisir cette jauge de 43000 places ?

Ces projets fous d'investissement avec de l'argent public, on ne les aurait peut-être pas décidé si les circonstances avaient été les circonstances actuelles de crise des dettes publiques.

Guy Accocebery répond à Pierre Hurmic : Sur les 4 dernières semaines : 26000 et 20000 spectateurs en rugby et 17000 en foot deux fois.

>>EELV, PS vote contre

>>PC, abstention

(Pour info, vote contre du groupe EELV sur la même délibération à la CUB le 23/09/11)

DELEGATION DE MONSIEUR Jean-Louis DAVID

Communication. Cartographies sonores

Une cartographie du bruit dans l'agglomération a été réalisée par la CUB. Elle ne concerne en fait que les bruits routiers.

4 cartes pour chaque commune sont consultables : pour Bordeaux, [cliquer ici](#)

Sur la base de ces données, chaque commune doit réaliser un PPBE (Plan de protection du bruit de l'environnement).

Intervention de Pierre Hurmic :

Le bruit constitue une des nuisances les plus importantes.

Vu l'évolution actuelle avec la diminution de la place de la voiture en ville, la promotion des déplacements doux, les bruits routiers sont toujours importants mais tendent à diminuer.

Il faut donc aller au-delà des bruits routiers, et lutter contre les problèmes de bruits émanant d'autres sources (commerces, voisins etc).

DELEGATION DE Madame Brigitte COLLET

2011/491 Restauration scolaire. Tarifs des repas. Année scolaire 2011-2012.

Trois éléments dans cette délibération :

1. La tranche supérieure est scindée en trois tranches selon le quotient familial et donc désormais 3 tarifs différents : 4,06 / 4,23 / 4,41€. (La ville tient compte des revendications exprimées par des familles à propos du tarif le plus élevé en affinant son tarif pour cette tranche.)

2. Est créé une nouvelle catégorie de tarification pour les familles nombreuses :

- -50% pour le 3^{ème} enfant

- gratuité à partir du 4^{ème} enfant.

3. La question du droit d'accès à la cantine, (avec le critère des deux parents travaillant) va être débattue en réponse à la polémique née à la rentrée.

Brigitte Collet et Alain Juppé affirment haut et fort que l'information selon laquelle les enfants de chômeurs seraient exclus de la cantine est un mensonge honteux.

Charges nettes de la cantine dans le budget : 5 M€ annuels, la ville ne fait pas aucune économie sur ce poste en refusant des enfants.

Intervention de **Patrick Papadato** :

Le groupe est favorable à l'ajout des deux tranches, en fonction du quotient familial.

Jusqu'en 2010, les familles aisées étaient privilégiées car 42% des familles étaient dans la tranche la plus élevée. Ce tarif ne pesait pas pareil pour ces 42% de familles.

Donc, cette modification permet un tarif plus juste.

Concernant la 2ème mesure, le groupe est totalement contre la mise en place de la gratuité pour les familles nombreuses.

Actuellement, les tarifs sont fixés selon le critère du quotient familial. Or, le calcul du quotient familial prend en compte le nombre d'enfants. Les familles nombreuses à bas revenus paient donc déjà un tarif très bas.

Plutôt que de rajouter un critère familial, nataliste, il aurait mieux valu créer un critère social si on voulait vraiment ajouter un critère, par exemple pour les familles monoparentales, qui sont plus en difficulté que les couples : Les familles monoparentales représentent 56% des familles dans la précarité.

Patrick Papadato reprend le document distribué par Brigitte Collet : On a la capacité des cantines de chaque école mais pas le nombre d'enfants inscrits à l'école. Difficile de se faire une idée donc.

Quant aux chiffres, on constate un décalage en regardant ce qui se passe sur le terrain :

Tout le monde demande 4 jours de cantine, et ensuite, les services ajustent.

Donc les 98% de demandes satisfaites pour un jour, qu'est-ce que ça signifie ?

D'autant qu'il y a également des familles qui ne se sont pas inscrites car on leur a dit qu'il n'y avait pas de place. Ces familles là ne figurent pas dans les chiffres.

Enfin, la délibération mentionne 22 dossiers en attente. Or, Brigitte Collet dans Sud ouest (13/09/2011) parle de 200 dossiers en souffrance.

Quelle est la réalité parmi tous ces chiffres? La seule réalité actuellement c'est que les situations sont réglées au cas par cas, le plus souvent par l'adjoint de quartier, ce qui conduit à une dérive clientéliste que le groupe dénonce.

>>EELV, PS, PC abstention

2011/493 Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé du 1er degré sous contrat d'association. Etablissement d'une subvention complémentaire par élève pour l'année 2010-2011.

Intervention de **Patrick Papadato** :

Le débat est récurrent. Le problème ici est le flou concernant les chiffres. En 2005, la ville dépensait 1292€ par enfant. Aujourd'hui, le même enfant coûte 881€.

Réponse du **maire** : Entre temps, on a décidé de ne plus prendre en compte le coût des centres de loisirs. De plus, grâce aux économies d'énergie, le coût par enfant s'est stabilisé.

>>EELV abstention

>>PS, PC contre

DELEGATION DE Monsieur Stéphane DELAUX

2011/496 Convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Bordeaux et la S.E.P.T.T. pour l'exploitation d'un petit train touristique électrique de découverte de Bordeaux. Autorisation de signer.

Marie-Claude Noël fait une note d'humour dans ce conseil municipal où l'atmosphère est un peu tendue. Elle fait remarquer que le classement UNESCO de Bordeaux nécessiterait que l'esthétique du train mériterait d'être améliorée.

DELEGATION DE Madame Véronique FAYET

2011/520 Contrat de mixité sociale de la commune de Bordeaux 2011 - 2013 avec l'Etat et la Communauté Urbaine de Bordeaux. Autorisation de signature.

Intervention de Marie-Claude Noël :

Marie-Claude Noël se félicite de ce contrat entre ville, Etat et CUB, des engagements de la ville qu'il contient pour atteindre les 20% de logements sociaux, et de l'objectif fixé (rattraper le retard de 6000 logements nécessaires) .

Marie-Claude Noël est étonnée de la présentation des chiffres : Est présenté un taux de réalisation systématiquement supérieur aux objectifs, depuis 2002.

En réalité, l'objectif était celui que la ville s'était fixée elle-même. C'est donc toujours plus facile de dépasser ses objectifs personnels. Car, si on prend les objectifs fixés par le PLH ou le plan de cohésion sociale, on est loin de les avoir atteints.

Mais il ne s'agit pas de parler du passé mais de l'avenir :

- L'objectif en nombre de logements locatifs sociaux à créer est en forte augmentation : l'objectif passe de 576 à 700 par an pour les 3 ans à venir, soit 2300 logements en tout.
- Intervention sur le foncier : On se félicite que la ville rejoigne les écologistes sur cet engagement :
 1. Engagement de l'Etat avec la mise à disposition de terrains pour y construire des logements sociaux.
 2. Engagement de la commune : Marie-Claude Noël se souvient que lors de l'élaboration du PLU, elle avait insisté sur l'importance des servitudes de mixité sociale (SMS), on lui rétorquait que c'était trop figé, rigide.

La ville avait alors voté 7 SMS, couvrant 1,5ha. Aujourd'hui, la ville propose 80 SMS. Satisfaction mais que de temps perdu. Dommage qu'on ne se soit pas engagé plus tôt dans cette direction.

Puisque c'est un engagement ville / Etat, Marie-Claude Noël s'étonne des déclarations de Benoist Apparu dans le JDD (24/09/2011) : Selon le secrétaire d'Etat au logement, le taux de 20% appliqué partout n'a pas de sens. Marie-Claude Noël précise que cette règle ne s'applique pas partout, mais uniquement dans les communes de plus de 3500 habitants. Seules 940 communes sont concernées (+ de 3500 habitants.). Sur ces 940 communes, 350 seulement ont tenu leurs engagements.

Benoist Apparu remet également en cause la définition du logement social, en voulant intégrer l'accession sociale dans le quota des 20% de logements sociaux.

Ces propos sont un très mauvais signal, surtout à la veille du congrès HLM qui s'ouvre demain à Bordeaux. Le secteur des HLM saura réagir à ces déclarations.

Elisabeth Touton réagit sur les SMS : Pour qu'il n'y ait pas d'échec sur ces zones, on proposera qu'il y ait maximum 50% de logement social sur ces zones.

2011/529 Crèche Détrois. Désignation du lauréat du concours d'architecture. Signature du marché. Autorisation.

Patrick Papadato profite de cette délibération pour évoquer le problème de la crèche Mlalbec qui était à la pointe de la technologie. Or, cette année encore, la climatisation et le chauffage ne fonctionnent pas.

Le maire répond que la ville a beaucoup de mal à faire respecter les cahiers des charges qu'elle fixe.

Question écrite de Jacques Respaud

Sur l'implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile au 99 rue Amédée St Germain.

Réponse présentée par **Jean-Louis David** :

La ville de Bordeaux, dans le cadre de la charte d'écologie urbaine a signé un protocole d'accord avec les opérateurs en 2007, pour que le développement des réseaux soit cohérent.

Une commission de concertation antennes relais a été créée.

Des mesures de champs, et la réalisation d'une cartographie des antennes font partie de l'agenda 21.

Depuis 2008, 74 projets ont été examinés par la commission, 4 ont été refusés

Free envisage 40 implantations (20 nouvelles, 20 regroupements)

Un arrêté du 12 février 2010 interdit les antennes à moins de 100 mètres des établissements accueillant régulièrement des enfants de moins de 12 ans.

Elargir ce champ serait inapplicable.

La localisation des antennes est disponible sur le site cartoradio de l'ANFR [ici](#) (agence nationale des fréquences radio), ainsi que sur le site de la mairie de Bordeaux [ici](#)

Les seuils d'exposition relèvent de la compétence de l'Etat. Seul un accord entre les villes et les opérateurs est envisageable. Mais à Bordeaux, les opérateurs ne l'envisagent pas.

Les mesures effectuées à Bordeaux par la ville et par des organismes indépendants ont établi qu'il n'y a pas plus de 2 volts par mètre (v/m) dans la ville.

Le seuil de 0,6 v/m est une recommandation du Conseil de l'Europe, et Varades, commune de 3500 habitants qui a décidé de baisser son seuil à 0,6 v/m, n'est pas comparable avec Bordeaux.

Suite au Grenelle des ondes, 6 villes pilotes ont fait des expérimentations : il en résulte que 0,6 v/m affecterait beaucoup la qualité de couverture

Le remède serait d'ajouter des antennes.

En l'absence d'éléments nouveaux, la ville ne modifie pas sa position.